

DEPARTEMENT
Du NORD

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

Envoyé en préfecture le 06/04/2022
Reçu en préfecture le 06/04/2022
Affiché le
ID : 059-265904565-20220404-N040420228-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°8
Projet jardin partagé
2022

L'An Deux Mille Vingt Deux.
Le 4 Avril 2022 à 17 H 15.
Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.
Votants 14 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAZZI Omar - BELHADRI Youssef –
VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles.
Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale -
FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI
Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.
Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël
Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.
Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.
Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Centre Social a pour ambition de développer des actions à visée
environnementales auprès des habitants, c'est donc dans ce cadre qu'il a répondu à l'appel à projet France Relance pour
financer la création d'un jardin collectif et pédagogique. Le Centre Social a donc obtenu un accord de subvention de 2860€
pour 2022 sur un budget prévisionnel de 5720€, soit 50% de prise en charge. Le jardin devra ainsi être créé d'ici juin 2022.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses liées à la
mise en œuvre du projet.

**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE des voix**

ACCEPTE : le projet comme mentionné ci-dessus.

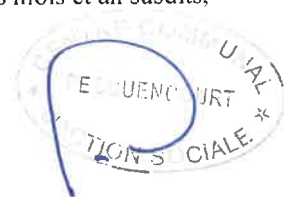
AUTORISE : Monsieur le Président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet jardin partagé 2022.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire
l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa
transmission aux services de l'Etat.